

« Préserver notre environnement au sein de la zone Pacifique, dans le respect de nos cultures »

## Point 2 de l'ordre du jour : Nomination du Président et du Vice-Président

### Objectif du document :

1. Confirmer la nomination du Président et du Vice-Président de la trente-deuxième Réunion/Conférence du PROE.

### Contexte :

2. Conformément au Règlement intérieur, la présidence de la 32e Conférence du PROE devait revenir aux États-Unis. En étroite concertation avec le point focal du PROE pour les États-Unis, le Secrétariat a été informé que les États-Unis ne sont pas en mesure d'assurer la présidence de la 32e Réunion
3. Par conséquent, la **Présidence** de la 32e Réunion/Conférence du PROE sera confiée au **Vanuatu** et la Vice-Présidence à **Nauru**, comme indiqué dans la circulaire 25/62 du PROE.

### Recommandation :

4. Les participants à la réunion/conférence sont invités à :
  - 1) **approuver** la nomination du représentant des **Vanuatu** en tant que **Président** ; et
  - 2) **approuver** la nomination du représentant de **Nauru** en tant que **Vice-Président**.